

PARCOURS SUP 2018 : ouverture de la nouvelle plateforme d'ADMISSION POST-BAC

1^{ère} ETAPE : les VOEUX

15 JANVIER 2018

Ouverture de : www.parcoursup.fr
Sont concernés : les lycéens + les étudiants en réorientation

22 JANVIER AU 13 MARS

Le futur étudiant doit s'inscrire (adresse mail obligatoire) :

- Il entre ses vœux sans ordre de préférence et sans limite géographique
- Chaque vœu doit être motivé

APRES LE 13 MARS

Il n'est plus possible de modifier ses choix

14 AU 31 MARS

Finalisation des vœux (choix confirmés, dossiers complétés)
Pour chaque vœu, le lycée transmet une « fiche Avenir »
(appréciation des enseignants et notes de l'élève) aux universités concernées

2^{ème} ETAPE : LES REPONSES

Le candidat reçoit 1 ALERTE dès qu'il a 1 REPONSE

A PARTIR DU 22 MAI

« OUI / OUI SI / en ATTENTE »
pour les filières non sélectives
(licences générales)

Un **NON** ne pourra émis que par
les filières sélectives
(prépas, BTS, IUT etc...)

Objectif du Ministère :

70% des réponses envoyées avant les épreuves écrites du Bac

JUSQU'AU 25 JUIN

Le futur étudiant a 7 jours pour arbitrer :

- Dès qu'il a 2 propositions, il doit choisir entre les 2 pour ne pas engorger le système
- Il peut conserver ses vœux « en attente »

PENDANT LE BAC

La procédure est suspendue

26 JUIN A SEPTEMBRE

Le futur étudiant reçoit les derniers retours

26 JUIN AU 20 AOUT

Le futur étudiant a 3 jours pour répondre

APRES LE 21 AOUT

Dans les 24h suivant l'alerte, le futur étudiant doit transmettre sa réponse

AVANT FIN SEPTEMBRE

Bachelier qui n'a reçu aucune réponse positive =
proposition d'affectation par une commission pilotée par le Recteur

ADMISSION

Une fois admis par l'établissement supérieur, le futur étudiant procède à son inscription administrative selon le calendrier de son université